

DECISION MODIFICATIVE N°2

DELIBERATION DEL-2025-11/n°01

Le lundi 24 novembre 2025 à 14h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Excusée	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE		François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	Excusée
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Excusé		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GUIMBERTEAU	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Excusé		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. BAUDON	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BOUILLÉ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Présente		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE	Excusée	Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme DAVID	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Présente		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Jean-Marie TONNEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	08
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	15

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

DECISION MODIFICATIVE N°2

**DELIBERATION
DEL-2025-11/n°01****Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,**

Précisant que certains ajustements d'articles budgétaires sont nécessaires afin de tenir compte des besoins prévisionnels suivants :

- La réévaluation de la participation du CDG17 au service de mutualisation des concours et examens assurés par la Coopération régionale NACCOOPÉ, pour un montant de 23.500,00 € au compte 6042 « achats de prestations de services » ;
- L'adhésion aux contrats d'assurance risque RGP AFCM et AMF, pour un montant global de 2.840,00 € au compte 6161 « primes d'assurances multirisques » ;
- Une réévaluation de la prestation de simulation d'attaque informatique par la société BZHunt, dans le cadre de la politique de sécurisation du système d'information du CDG17, pour un montant de 8.000,00 € au compte 6042 « achats de prestations de services » ;
- L'achat de licences pour l'année 2026 de la solution logicielle Mailinblack de protection des boîtes mails du CDG17, pour un montant de 3.090,00 €, au compte 65811 « Droits d'utilisation – informatique en nuage » ;
- Les frais d'affranchissement à engager dans le cadre de la gestion des élections professionnelles 2026, pour un montant de 10.000,00 €, au compte 6261 « frais d'affranchissement » ;
- L'ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans, selon le détail proposé par la Trésorerie joint en annexe. Le montant de l'ajustement se monte à **2.564,61 €**, à inscrire en dépenses de fonctionnement au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants », et en recettes d'investissement aux comptes 4912 « dépréciations des comptes de redevables » (pour 280,92 €) et 4962 « dépréciations des comptes de débiteurs divers » (pour 2.283,69 €) ;
- L'ajustement technique de la provision pour risque dans le cadre du contentieux avec la commune du BOIS-PLAGE-EN-RÉ, sans modification du montant global de ladite provision, impliquant les écritures suivantes :
 - o Recette au chapitre 040, compte 15112 « provisions budgétaires pour litiges et contentieux », pour 3.024,00 € ;
 - o Dépense au chapitre 042, compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement », pour 3.024,00 € ;
 - o Dépense au chapitre 040, compte 15112 « provisions budgétaires pour litiges et contentieux », pour 3.024,00 € ;
 - o Recette au chapitre 042, compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », pour 3.024,00 €.

Désignation Chapitre - Article - (libellé)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F- 011 – 6042 (Achats prestations de services) Opération réelle de fonctionnement	+31.500,00 €			
F- 011 – 6161 (Primes d'assurances multirisques) Opération réelle de fonctionnement	+2.840,00 €			
F- 011 – 6261 (Frais d'affranchissement) Opération réelle de fonctionnement	+10.000,00 €			
TOTAL chapitre 011	+44.340,00 €	+0 €		
F- 65 – 65811 (Droits d'utilisation – informatique en nuage) Opération réelle de fonctionnement	+3.090,00 €			
TOTAL chapitre 65	+3.090,00 €	+0 €		
F- 042 – 6817 (Dotations aux dépréciations des actifs circulants) Opération d'ordre de fonctionnement	+2.564,61 €			
F- 042 – 6815 (Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement) Opération d'ordre de fonctionnement	+3.024,00 €			
F- 042 – 7815 (Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement) Opération d'ordre de fonctionnement		+3.024,00 €		
TOTAL chapitre 042	+5.588,61 €	+3.024,00 €		
I- 040 – 4912 (Dépréciations des comptes de redevables (budgétaire)) Opération d'ordre d'investissement				+280,92 €
I- 040 – 4962 (Dépréciations des comptes de débiteurs divers (budgétaire)) Opération d'ordre d'investissement				+2.283,69 €
I- 040 – 15112 (Provisions budgétaires pour litiges et contentieux) Opération d'ordre d'investissement			+3.024,00 €	
I- 040 – 15112 (Provisions budgétaires pour litiges et contentieux) Opération d'ordre d'investissement				+3.024,00 €
TOTAL chapitre 040			+3.024,00 €	+5.588,61 €

Que le montant des dépenses de la section de fonctionnement prévu au budget primitif de l'exercice 2025 serait augmenté de 53.018,61 €, pour atteindre un total 26.039.243,09 € ;

Que le montant des recettes de la section de fonctionnement prévu au budget primitif de l'exercice 2025 serait augmenté de 3.024,00 €, pour atteindre un total 35.921.304,00 € ;

Que le montant des dépenses de la section d'investissement prévu au budget primitif de l'exercice 2025 serait augmenté de 3.024,00 €, pour atteindre un total 1.632.473,49 € ;

Que le montant des recettes de la section d'investissement prévu au budget primitif de l'exercice 2025 serait augmenté de 5.588,61 €, pour atteindre un total 1.902.257,44 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Adopte la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

Rapport n°01

Délibéré le 24 novembre 2025

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2025.

Le Président

